



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°29

Réunion du : mardi 20 décembre 2022

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

SENIORS – CHAMPIONNAT

24576874 – BRETIGNY FCS 1 / ULIS CO du 16/10/2022 reporté au 18/12/2022 (N3)

Cette rencontre est reportée au 08 janvier 2023.

24576869 – ENTENTE SANNOIS SG 1 / DRANCY JA 1 du 15/10/2022 reporté au 17/12/2022 (N3)

Arrêté municipal d'impraticabilité du terrain.

Cette rencontre est reportée au 07 janvier 2023.

24576870 – IVRY US FOOT 1 / AUBERVILLIERS CM du 15/10/2022 reporté au 17/12/2022 (N3)

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que l'arbitre a déclaré le terrain impraticable en raison du gel,

Par ce motif.

Reporte cette rencontre au 07 janvier 2023.

24555274 – ESPERANCE AULNAYSIENNE 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 17/12/2022 (R1/A)

Inversion.

Les rencontres deviennent :

Aller – 24555274 – CERGY PONTOISE FC 1 / ESPERANCE AULNAYSIENNE le 17/12/2022

Retour – 24555274 - ESPERANCE AULNAYSIENNE 1 / CERGY PONTOISE FC 1 le 18/03/2023

24555611 – IGNY AFC 1 / TREMBLAY FC 1 du 27/11/2022 reporté au 18/12/2022 (R2/B)

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que l'arbitre a déclaré le terrain impraticable en raison du gel,

Par ce motif.

Reporte cette rencontre au 08 janvier 2023.

24555895 – GARENNE COLOMBES AF 1 / ADAMOIS O. 1 du 22/01/2022 (R2/D)

Cette rencontre aura lieu le 21/01/2022 à 19h00.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

ARGENTEUIL RC – 590 534 – R2/D**RAPPEL**

Suite à la décision de la C.R.D. du 02/11/2022 ayant infligé, à compter du 05/12/2022, une suspension de terrain de 3 matchs fermes à l'équipe d'ARGENTEUIL RC (terrain de repli à 20km de la ville d'ARGENTEUIL), la Commission demande au club d'ARGENTEUIL RC de proposer un terrain de repli pour les 3 matchs suivants :

24555893 – ARGENTEUIL RC 1 / TRAPPES 1 du 15/01/2023

24555921 – ARGENTEUIL RC 1 / PARISIENNE ES 1 du 12/02/2023

24555938 – ARGENTEUIL RC 1 / MANTOIS 78 FC 2 du 26/03/2023

La Commission précise que, si des matches de Coupes de Paris CREDIT MUTUEL IDF ou en retard, s'intègrent dans la liste des matchs ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

U20 – CHAMPIONNAT**25069366 – VGA ST MAUR / MITRY MORY FOOT du 04/12/2022 reporté au 18/12/2022 (R3/B)**

Cette rencontre est reportée au 08/01/2023.

RAPPEL :**500483 – PONTHIERRY U.S. (R3/C)**

Suite à la décision de la C.R.D. du 26/10/2022 ayant infligé une suspension de terrain de 2 matchs fermes à l'équipe U20 de PONTHIERRY U.S. à compter du 21/11/2022.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

Les rencontres concernées sont :

- 24975693 - PONTHIERRY US / EPINAY S/ ORGE SC du 22/01/2023
- 24975714 - PONTHIERRY US / DAMMARIE LES LYS FC du 05/02/2023

**U20 – CHAMPIONNAT
FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2ème et dernier rappel avant sanction :

24977211 – MONTMORENCY FC 20 / ILE SAINT DENIS CSM 20 du 11/12/2022 (R3/E)

U18 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Les 1/8èmes de finale auront lieu le dimanche 29/01/2023.

Tirage au sort le 10/01/2023.

U18 – CHAMPIONNAT

24557204 – DRANCY JA 2 / CLAYE SOUILLY S. 1 du 11/12/2022 reporté 11/01/2023 (R2/B)

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la demande de report au 29 janvier 2023 à 12h, sur le stade Paul André à DRANCY, avec accord des 2 clubs,

Considérant qu'il s'agit d'une rencontre en retard,

Considérant la nécessité de mettre à jour le calendrier avant la fin des matches allers,

Considérant par ailleurs que la date proposée correspond au prochain tour de la Coupe de Paris CREDIT MUTUEL IDF et aux 1/16èmes de finale de la Coupe Gambardella,

Considérant que CLAYE SOUILLY est qualifiée en coupe de Paris CREDIT MUTUEL et que DRANCY JA est encore en lice en Coupe Gambardella,

Par ces motifs,

Emet un avis défavorable à la demande de report au 29/01/2023 et maintient le match au 11/01/2023.

Elle informe les 2 clubs de la possibilité d'inversion du match sous réserve de disponibilité des installations de CLAYE SOUILLY.

BLANC MESNIL SFB 1 – 547 035 (R2/A)

RAPPEL

Suite à la décision de la C.R.D. du 16/11/2022 ayant infligé, à compter du 19/12/2022, une suspension de terrain de 3 matchs fermes à l'équipe de BLANC MESNIL SFB (terrain de repli neutre à 20 km de la ville de BLANC MESNIL), la Commission demande au club de BLANC MESNIL SFB de proposer un terrain de repli pour les 3 matchs suivants :

24557086 – BLANC MESNIL SFB / AC BOULOGNE BILLANCOURT du 22/01/2023

24557107 – BLANC MESNIL SFB / ARGENTEUIL RC du 05/02/2023

24557118 – BLANC MESNIL SFB / VAL YERRES CROSNE le 12/03/2023

La Commission précise que, si des matches de Coupes ou en retard, s'intègrent dans la liste des matchs ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

24557479 – GARENNE COLOMBES / ASNIERES FC du 15/01/2023 (R3/B)

Courriel de GARENNE COLOMBES AF indiquant un terrain de repli pour jouer ce match.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 15 janvier 2023 (horaire à communiquer), sur le stade Auguste Delaune à ARGENTEUIL.

Accord de la Commission, sous réserve de la réception de l'attestation du propriétaire, devant parvenir au **plus tard le vendredi 13 janvier 2023 à 12h.**

24557340 – BAGNEUX COM 1 / MEUDON AS 2 du 11/12/2022 reporté au 18/12/2022 (R3/A)

Ce match est reporté au 08/01/2023.

24557468 – FLEURY 91 FC 2 / LINAS MONTLHERY ESA 1 du 11/12/2022 reporté au 18/12/2022 (R3/B)

Ce match est reporté au mercredi 18/01/2023 à 20h (compte tenu du calendrier de LINAS MONTLHERY E.S.A. encore qualifié en coupes Gambardella et Paris IDF U18).

24557604 – RED STAR FC 1 / FC 93 BOBIGNY B.G. 2 du 11/12/2022 reporté au 08/01/2023 (R3/C)

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 15h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de FC 93 BOBIGNY parvenu au plus tard le 06 janvier 2023 à 12h.

U15 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Rappel du calendrier des tours :

1/8^{èmes} de Finale : samedi 28 janvier 2023

1/4 de Finale : samedi 18 mars 2023

1/2 Finales : samedi 22 avril 2023

Finale : samedi 10 juin 2023

U14 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Rappel calendrier :

1/8èmes : le samedi 28 janvier 2023

1/4 : le samedi 18 mars 2023

1/2 : le samedi 22 avril 2023

Finale : le samedi 10 juin 2023

U14 – CHAMPIONNAT

24565283 POISSY AS 1 / VERSAILLES FC 2 du 14/01/2023 (R3/A)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de POISSY AS pour inverser la rencontre (motif : problème organisationnel),

Considérant le calendrier de l'équipe de POISSY AS sur les dernières journées de championnat, engendrant un trop grand nombre de matchs à domicile sur les dernières journées en cas d'inversion (en l'occurrence 4 matchs),

Considérant qu'à la lecture de la programmation des rencontres sur le stade Léo Lagrange 2 à 16h00, il apparaît que 2 rencontres U12 et U13 de niveau Départemental sont planifiées,

Considérant que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau Départemental,

Par ces motifs,

Maintient la rencontre comme initialement prévu.

CDM – CHAMPIONNAT

24571194 – MONTSOULT BAILLET US / MINHOTOS DE BRAGA du 04/12/2022 reporté au 18/12/2022 (R1)

Courriel des 2 clubs

Reprise du dossier.

La Commission reporte ce match au 08/01/2023.

CDM – CHAMPIONNAT FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

La Commission demande à l'arbitre désigné, un rapport précisant le résultat de la rencontre concernée.

2^{ème} et dernier rappel :

24571864 – DOURDAN S. / ST ARNOULT FC 78 du 11/12/2022 (R3/C)

ANCIENS – CHAMPIONNAT

24604142 – CRETEIL UF / FLEURY 91 FC du 22/01/2023 (R1)

Demande d'inversion de CRETEIL UF, en raison d'un problème d'alternance de son terrain avec le club de BRANCOS CRETEIL.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de FLEURY 91 FC devant parvenir au plus tard pour sa réunion du 27 décembre 2022 à 12h.

A défaut d'accord, la Commission précise qu'il est possible d'avancer ce mach au 08 janvier 2023 avec l'accord des 2 clubs.